

Nous avons rencontré Mr SEMERARO le 17 octobre dernier. Il s'agissait pour nous de faire davantage connaissance et d'exposer nos idées, notre méthode et nos revendications.

### Dossier des rythmes scolaires

Evidemment, un dossier lourd et très discuté au sein de la société toute entière. Nous avons rappelé notre position en faveur de la semaine de 4,5 jours avec le motif essentiellement pédagogique que l'on y reconnaît. **Cependant, nous sommes le Syndicat des Enseignants et il faut que nos collègues trouvent également pour eux des satisfactions à adopter les nouveaux rythmes.** C'est pour cela que nous avons avancé l'idée d'une pause méridienne raisonnable en temps pour avoir une sortie plus tôt dans l'après-midi et les éventuelles activités périscolaires après le temps de classe. Mr le DASEN nous rejoint sur ce point, ce sont d'ailleurs des modèles d'horaires de ce type qu'il a fourni aux maires de Haute-Loire lors de leur réunion.

Nous avons fait état de notre inquiétude par rapport aux invitations des élus locaux adressés aux collègues directeurs. Règlementairement, pas de convocation possible de la part des élus locaux (il n'y a d'ailleurs pas eu contrairement à ce qu'affirme FO), mais qui dit participation dit temps de travail. Mr SEMERARO en convient et indique que **ces temps de réunion doivent être déduits des 108h annualisées.**

**Sur ce point, nous avons demandé que les directeurs soient davantage déchargés d'APC pour mener à bien la mise en place des rythmes en lien avec les collectivités.** A l'instar de ce qui a été obtenu dans le Puy de Dôme, nous avons demandé un doublement de la décharge d'APC, Mr le DASEN nous répondra prochainement. **Nous avons également fait une demande de dispense de 6h d'APC pour les adjoints pour réfléchir en équipe aux nouveaux rythmes.**

**Concernant le calendrier, les équipes doivent réfléchir rapidement aux horaires scolaires qu'elles souhaitent voir appliquer l'an prochain puis les faire valider par le conseil d'école en novembre. La remontée à l'IA doit se faire pour le 26 novembre.** Chaque école doit s'emparer de ce dossier dès la rentrée de novembre, il faut que les enseignants soient entendus et suivis sur les horaires scolaires. Les activités périscolaires ne viendront qu'en complément et en second temps. Le directeur académique nous a confirmé que la pause méridienne devait bien être de 1h30 franche, c'est-à-dire sans APC. Les APC peuvent néanmoins s'effectuer sur la pause méridienne si cette dernière est supérieure à 1h30.

**Nous avons également évoqué le cas des TR qui peuvent, en intervenant dans des écoles à 4j et à 4,5j, faire davantage que les 24h hebdomadaires en face d'élèves.** Nous avons rappelé qu'il n'y a pas d'astreinte possible le mercredi matin pour des TR rattachés à des écoles fonctionnant sur 4 jours. Notre point de vue n'est pas d'interdire les dépassements d'horaires si les collègues sont d'accord mais il faut cependant que des récupérations soient possibles. Mr le DASEN nous a assuré que ce serait le cas, qu'il n'y aurait pas de « crédit temps » à long terme mais des récupérations rapides. **Nous suivrons ce dossier de près, d'autant qu'il pourrait y avoir des soucis similaires l'an prochain avec les compléments de temps partiel.**

### Pont de l'Ascension

Le serpent de mer du calendrier, comme chaque année. Nous avons demandé la position officielle de la rectrice, sachant que FO fait courir le bruit que le pont serait accordé à tout le monde. Mr SEMERARO a démenti et s'en tient aux informations que nous savions déjà et que nous vous avons communiquées dès septembre. **Environ 90 demandes sont arrivées, seules celles répondant aux situations exceptionnelles mentionnées dans la circulaire de la rectrice seront acceptées.** Si vous n'avez pas fait de demande, ce n'est pas trop tard. Nous avons fait remarquer au directeur académique que le Puy de Dôme acceptait les demandes jusqu'à la tenue du 1<sup>er</sup> conseil d'école ordinaire. Ce sera aussi le cas en Haute-Loire. Les décisions interviendront après une harmonisation académique, à une même date ultérieure.

### EVS/AVS

Nous avons demandé un point sur les recrutements et l'avancée du dossier de CDIisation. Comme le demande la circulaire ministérielle, **la Haute-Loire a maintenu dans l'emploi 4 AVSi dont les 6 ans de contrat étaient atteints en vue de la titularisation en septembre 2014.** Les recrutements d'EVS sont importants au point que **25 contrats non utilisés par les autres départements de l'académie ont été pris par le 43.** Des guides à destination des directeurs d'école sont en préparation pour expliquer les termes du contrat, l'employeur, l'autorité fonctionnelle, la formation... Mr SEMERARO nous a indiqué que les EVS peuvent aussi aider dans la mission du changement de rythmes scolaires.

### Déclarations de non grève

**2 journées de grève depuis début septembre et combien de collègues les ignorant ? Beaucoup ! Et du coup des retraits de salaire injustifiés en perspective.** La faute en partie au recours systématique à la grève de certains syndicats contestataires inefficaces, mais surtout la faute à Mozart. Mozart c'est le logiciel sur lequel il faut se signaler non gréviste dans les 48h de la journée d'action quand on est PE. **Nous avons demandé d'allonger ce délai car nous ne voyons pas l'urgence de cette opération.** Par ailleurs, tant que notre fiche de paie nous arrive par la poste, pourquoi ne pas y joindre un formulaire déclaratif sur les grèves, comme avant. Mr le DASEN fera remonter nos remarques au niveau académique et national.

### Maîtres surnuméraires

**Nous avons demandé l'an dernier qu'une réflexion s'engage sur le « plus de maîtres que de classes » par le biais de la formation continue grâce à des stages école. Nous n'avons rien vu sur le plan de formation.** Le DASEN voudrait cibler les écoles qui accueillent les élèves les plus en difficultés scolaires et sociales. Il serait intéressant d'avoir 3 postes l'an prochain pour démarrer ce dispositif mais Mr SEMERARO est assez pessimiste sur l'attribution de postes en carte scolaire. **Nous verrons donc cela en janvier suivant notre dotation départementale.**